



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires  
Service aménagement, biodiversité et eau  
Unité police de l'eau

Affaire suivie par : Francis FISCHER *FF*  
Tél : 03 87 23 70 84  
Télécopie : 03 87 24 31 72  
Mél : francis.fischer@moselle.gouv.fr  
Réf. : FF/MO -ASPE-L9  
Objet : Dossier de déclaration  
Accord immédiat

Groupe SANEF  
Le Crossing  
30 boulevard Gallieni  
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

Metz, le 19 août 2013

P. J. : 1 dossier  
Récépissé de déclaration

Monsieur,

J'accuse réception du dossier de déclaration et de régularisation, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau) et des compléments apportés au dossier (incidence Natura 2000) réceptionnés le 08 juillet 2013, concernant l'opération suivante :

➤ **Autoroute A4 – Réaménagement de la barrière de péage à Loupershouse (Gestion des eaux pluviales)**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier initial au guichet unique de l'eau : 02 mai 2013
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2013-00044
- Dossier réalisé par : Ingérop Conseil et Ingénierie

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint "**le récépissé clôturant son instruction administrative**".

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier**. Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de LOUPERSHOUSE où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Copie transmise pour information :  
- BE Ingérop Conseil & Ingénierie

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

*Po, la chargée de mission Police de l'eau*

VALERIE ANTOINE POTIER *VP*


*BICHLER Chantal*



PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires  
Service aménagement, biodiversité et eau  
Unité police de l'eau

Monsieur le Maire  
Mairie de Loupershouse  
102 Rue Principale  
57510 LOUPERSHOUSE

Affaire suivie par : Francis FISCHER   
Tél : 03 87 23 70 84  
Télécopie : 03 87 24 31 72  
Mél : francis.fischer@moselle.gouv.fr  
Réf. : FF/MO -ASPE-L9

Objet : Dossier de déclaration au titre du code de  
l'environnement

Metz, le 19 août 2013

PJ : Dossier de déclaration  
Récépissé de déclaration  
Courrier de notification

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Autoroute A4 – Réaménagement de la barrière de péage à Loupershouse (Gestion des eaux pluviales)**

Ce dossier a été déposé par : le Groupe SANEF

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- un exemplaire du «**récepissé de déclaration n° 57-2013-00044** en date du 19 août 2013, accompagné du courrier de notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITE POLICE DE L'EAU  
*Do, la charge de mission Police de l'eau*

VALERIE ANTOINE-POTIER


*Chantal BICHLER*



**PREFET DE LA MOSELLE**

**Direction départementale des territoires**  
Service aménagement, biodiversité et eau  
Unité police de l'eau

**Monsieur le Maire**  
**Mairie de Loupershouse**  
**102 Rue Principale**  
**57510 LOUPERSHOUSE**

Affaire suivie par : Francis FISCHER   
Tél : 03 87 23 70 84  
Télécopie : 03 87 24 31 72  
Mél : francis.fischer@moselle.gouv.fr  
Réf. : FF/MO -ASPE-L9

**Objet : Dossier de déclaration au titre du code de l'environnement**

Metz, le 19 août 2013

**PJ : Dossier de déclaration**  
**Récépissé de déclaration**  
**Courrier de notification**

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

**➤ Autoroute A4 – Réaménagement de la barrière de péage à Loupershouse (Gestion des eaux pluviales)**

Ce dossier a été déposé par : le Groupe SANEF

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- un exemplaire du «**récépissé de déclaration n° 57-2013-00044** en date du 19 août 2013, accompagné du courrier de notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITE POLICE DE L'EAU  
*Po, la chaire de mission Police de l'eau*

VALERIE ANTOINE-POTIER

*Chantal BICHLER*